

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 78-313 du 13 novembre 1978

portant nomination des Camarades SAGBO Cyrille et ADANDE Jacques, Conseillers des Affaires Etrangères, dans la hiérarchie des Ministres Plénipotentiaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

VU le Décret n° 62-86/PR/MFPT du 26 février 1962, portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Diplomatiques et Consulaires, notamment son article 55 ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er novembre 1978,

D E C R E T E :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 55 du décret n° 62-86/PR/MFPT du 26 février 1962, portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Diplomatiques et Consulaires, sont nommés dans la hiérarchie des Ministres Plénipotentiaires en qualité de Ministres Plénipotentiaires de 3ème Classe, les Conseillers des Affaires Etrangères dont les noms suivent :

- SAGBO Cyrille, pour compter du 1er janvier 1978 ;
- ADANDE Jacques, pour compter du 1er juillet 1978.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 novembre 1978

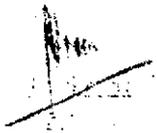
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

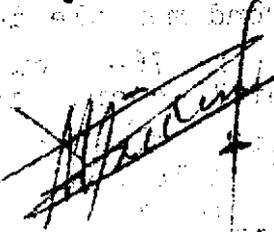
.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,

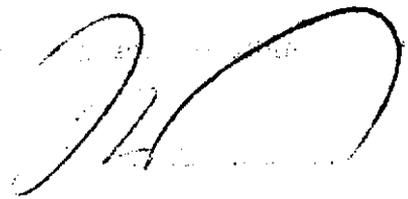


Michel ALLADAYE



Adolphe BIAOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations: PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MAEC + son DAFA 10 Autres
Ministères 13 MFPT 4 DPE au MFPT 8 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 DB-DCF 4 Solde 4 Trésor 4 DI 4 Intéressés 2 BN 2 UNB-
FASJEP 4 JORPB 1.